

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de l'Association jurassienne des communes

Mardi 12 mars 2019 à 17 h. 00 Delémont

Présentes 46 communes

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Boécourt, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Bourrignon, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Damphreux, Delémont, Develier, Les Enfers, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Porrentruy, Rossemaison, Saignelégier, St-Brais, Soyhières, Val Terbi, Vendlincourt

Excusées 7 communes

La Chaux-des-Breuleux, Ederswiler, Fahy, Les Genevez, Pleigne, Saulcy Soubey

Invités Charles Juillard, Christophe Riat, Professeur Nils Soguel, Yves Ammann

Secrétaire Sabine Lachat

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du 7 novembre 2018
3. Présentation du rapport RPT- JU - discussion
4. Information sur la suite du processus
5. Discuter et voter un crédit de CHF 15'400.- pour la participation de l'AJC au 40^{ème} anniversaire de la RCJU à Saignelégier sous déduction de diverses subventions, dons et sponsors
6. Communications
7. Divers

	Ordre du jour	Délibération	Décision
1.	Ouverture de l'assemblée	<p>M. le Président ouvre l'assemblée extraordinaire de l'Association jurassienne des communes en saluant bien cordialement l'assistance. Il salue tout particulièrement M. le Ministre Charles Juillard en charge des communes, ayant quelques minutes de retard car retenu par une autre séance, M. le Délégué aux affaires communales, Christophe Riat, ainsi que M. le Professeur Nils Soguel, chef de projet de l'institut IDHEAP accompagné de M. Yves Ammann qui nous présenteront le morceau de choix, puisqu'il s'agit du rapport sur la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Salutations également M. Pierre Bersier, de la Trésorerie générale, allant présenter brièvement quelques fondements théoriques de la péréquation financière.</p> <p>Le point principal de cette assemblée extraordinaire consiste à la présentation des résultats des travaux du comité de pilotage composé par une délégation du Gouvernement et de l'AJC. A ce stade, il s'agit bien d'une d'information ; il a été jugé utile qu'elle soit ouverte à l'ensemble des exécutifs communaux. Au vu de la complexité du dossier qui se veut évolutif, il est temps maintenant d'informer, de discuter et de consulter. C'est pour cette raison que la presse n'est pas présente.</p> <p>Au sujet des modalités pour les décisions qui devront être prises, notamment au regard du point 5 de l'ordre du jour, chaque commune a droit à une voix.</p> <p>Désignation de deux scrutateurs : François Minger et Sylvio Mittempergher</p>	

2.	Procès-verbal du 7 novembre 2018	Remerciement à son auteure	Accepté à l'unanimité
3.	Présentation du rapport RPT	<p>En 2013, aussi bien le Parlement, que le Gouvernement et l'AJC ont fait le constat que la répartition des tâches et des charges, ainsi que la péréquation intercommunale devaient faire l'objet d'une révision. A la suite d'un premier rapport dressant un état des lieux, le canton et l'AJC ont confié un mandat par contrat en 2016 à M. le Professeur Nils Soguel de l'IDHEAP, soit l'Institut de hautes études en administration publique.</p> <p>La première démarche a consisté à l'établissement de 4 rapports techniques débouchant sur la rédaction du rapport de synthèse. Ces travaux ont permis de fixer les grandes orientations pour permettre une amélioration de l'offre à la population par une organisation plus simple des relations entre l'Etat et les communes. Il s'agit également d'améliorer la solidarité financière entre les communes en garantissant aux plus modestes les moyens d'accomplir leur mission. Je précise également que les effets induits par le projet de la réforme de la fiscalité des entreprises sont intégrés dans la présentation des simulations financières.</p> <p>Pour rappel, ce dossier est porté conjointement par le Canton et l'Association Jurassienne des Communes, où aussi bien dans les groupes techniques qu'au Copil, les représentants étaient en nombre égal des parties en présence.</p> <p>Avant la présentation même du rapport, M. Pierre Bersier fait un tour d'horizon sur les fondements théoriques de la péréquation financière ainsi que le système actuel dans le Canton.</p>	

		<p>Pour la présentation du rapport issu du résultat des travaux du Copil, M. le Professeur Nils Soguel a commenté les premières conclusions du rapport particulièrement complexe, établies par le Copil en se basant sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Simplifier l'organisation des relations entre l'Etat et les communes▪ Faciliter la communication avec un système plus lisible▪ Améliorer la transparence du système des flux financiers▪ Garantir aux communes les moyens d'accomplir leur mission, en particulier aux communes modestes. <p>En ce qui concerne la répartition des tâches, elle a été jugée comme souvent adéquate ; il n'y a pas lieu de procéder à une décentralisation systématique des tâches. Les éléments ponctuels d'insatisfaction en lien avec la mutualisation des charges sont l'aide sociale et l'accueil de la petite enfance.</p> <p>Au sujet de l'aide sociale, il pourrait être prévu une collaboration intercommunale avec les services régionaux existants mais devenant dépendant des communes affiliées. Comme mesure d'accompagnement, le système actuel de mutualisation du financement serait abandonné pour être remplacé par une compensation des charges communales par le Canton.</p> <p>Au sujet de l'accueil de la petite enfance, on prévoit la modification du système actuel de financement par une compensation des charges communales par le Canton ; le principe du décideur – payeur comme souvent souhaité par les communes prendrait toute son importance.</p>	
--	--	---	--

		<p>Concernant la clé de partage entre les différents secteurs de charges, on tendrait vers un taux unique à définir encore. Le thème important également aura été la péréquation des ressources qui sera également revu.</p> <p>L'utilisation du revenu fiscal harmonisé demeure inchangé tout comme le calcul d'un indice des ressources par commune. Pour plus de transparence et d'intelligibilité, il est prévu de simplifier le barème. On opterait sur un barème réduisant l'écart des ressources. Pour maintenir l'équilibre, le Copil s'est appuyé sur les fondements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Même les communes modestes doivent pouvoir fournir des prestations adéquate à leurs habitants Equité - Solidarité ▪ Ce sont donc leurs besoins en ressources qui déterminent le volume péréquatif Equité - Solidarité ▪ Lissage sur trois ans Stabilité - Prévisibilité ▪ Suppression du fonds de péréquation qui jouait le tampon Simplicité - Transparence <p>La réforme fiscale proposée comportant plusieurs scénarii fait l'objet tout comme la répartition des tâche et charges l'objet d'un questionnaire adressé à l'ensemble des communes.</p> <p>La cantonalisation de l'impôt des personnes morales avec un préciput pour les communes sièges des personnes morales et l'impôt sur les frontaliers font l'objet également de nouvelles variantes. Enfin, il est prévu un lissage des transferts péréquatifs sur 3 ans.</p>	
--	--	---	--

		<p>Comme il s'agit d'un rapport extrêmement complexe, il est prévu d'accorder le temps nécessaire pour répondre aux questions à l'issue de cette présentation.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>Thierry Bregnard, Boncourt : fait part de sa consternation face au projet de cantonaliser l'impôt sur les personnes morales. L'impôt des frontaliers a toujours été considéré comme plus-value pour les communes devant mettre à disposition des infrastructures permettant le développement de celle-ci.</p> <p>Charles Juillard : L'impôt sur les frontaliers pour les communes qui en bénéficient est une aubaine, c'est une rationalité qui plaide en faveur de la cantonalisation des impôts des frontaliers.</p> <p>Nils Soguel : Le projet a pour objectif d'être plus rationnel et équilibré que l'ancien système.</p> <p>Jean-Paul Lachat, Clos du Doubs : Au sujet de l'aide sociale transférée aux communes, on peut craindre de voir des communes adopter un comportement stratégique pour éviter de devoir traiter des demandes</p> <p>Nils Soguel : Les mêmes craintes ont été émises lors de la séance avec le Comité AJC. C'est un risque que l'on ne peut pas écarter. Dans le sondage, les propos des communes étaient de se réapproprier ces décisions.</p> <p>Ch. Juillard : Par rapport au problème de l'aide sociale, si c'est rapatrié vers les communes, les communes ne pourront pas agir à leur guise. Il existe des recommandations d'aide sociale sur le plan suisse : principe de l'égalité de traitement vis-à-vis des citoyens. Sur cet aspect, ce comportement ne pourra pas être aussi exacerbé qu'on peut le craindre mais c'est effectivement une structure qu'il faudra mettre en place.</p>	
--	--	---	--

		<p>Ernest Borruat, Delémont : Quelle a été la méthode pour calculer le nouveau barème de la péréquation des ressources proposant une réduction de 40 % de l'écart de potentiel de ressources ?</p> <p>Nils Soguel : L'idée étant de garantir aux communes la possibilité d'accomplir leur mission, on a pris comme base de calcul la commune avec le plus faible potentiel pour qu'elle obtienne toujours ce qu'elle a obtenu jusqu'à ce jour.</p> <p>Claude-Alain Chapatte, Val Terbi : Comme les rentrées fiscales vont diminuer avec la mise en place de PF17, pourquoi ne profite-t-on pas de diminuer le taux de 40 % de manière à inciter les communes, notamment à faible revenu, à devenir plus performantes ?</p> <p>Michel Brahier : La compensation basée sur 40 % a été pensée par les maires du Copil. Le but étant de maintenir un esprit de solidarité avec les communes ayant peu de ressources.</p> <p>Charles Juillard : Ce système garantit à la commune à faible revenu de se situer sur le même échelon qu'auparavant.</p> <p>Didier Jolissaint : La péréquation prévoyait un encouragement aux fusions de communes. Est-ce toujours d'actualité ?</p> <p>Michel Brahier : Un groupe de travail s'est penché sur les structures communales ; dans ce rapport, il est mentionné que certaines mesures devraient être revues afin d'inciter aussi les communes de taille plus conséquente à fusionner.</p> <p>Renaud Baume : Est-ce que le Canton a pensé à des mesures d'accompagnement pour le personnel, dans le cadre de l'aide sociale, qui pourrait se retrouver sans emploi, car si ce sont les communes qui la gèrent l'aide sociale.</p>	
--	--	--	--

		<p>Nul doute qu'on pourra redimensionner à la baisse certaines structures contrairement au Canton qui n'y est pas parvenu. Les communes pourront limiter les coûts en matière de personnel.</p> <p>Charles Juillard : Penser que transférer l'action sociale aux communes, c'est parvenir au résultat de voir un conseiller communal attribuer une décision, c'est faux. En transférant cette tâche, les communes devront se donner les moyens pour assumer cette tâche en s'adjoignant les collaborations des services sociaux régionaux qui passeraient de la responsabilité de l'Etat aux Communes ; partant du principe que le personnel des SSR en fonction serait repris mais sous la responsabilité des communes.</p> <p>Nils Soguel : Dans les calculs établis, les montants salariaux des 4 EPT qui s'occupent de la gestion du système, été pris en considération pour leur transfert.</p> <p>Samuel Gerber, Lajoux : Plus de la moitié des communes sont des petites communes et l'on constate que l'on devrait recourir à des professionnels.</p> <p>Thomas Stettler, Courroux demande à ce que l'on n'évoque non pas des petites communes (terme péjoratif) mais des communes à moyens modestes. Au sujet de l'impôt sur les frontaliers, une entreprise ne payant pas d'impôts mais employant beaucoup de frontaliers devrait pouvoir bénéficier d'un préciput.</p> <p>Esther Gelso Delémont : constate une disparité des prises en charge de certaines tâches orientées vers les communes centres ce qui avait amené à la cantonalisation de ces dernières. Si on transfère ces tâches, elles seront à nouveau orientées vers les communes centres.</p> <p>Nils Soguel : Les tâches ont été analysées selon plus de 8 critères. Cela étant, un questionnaire sera adressé et les communes pourront faire valoir leur position.</p>	
--	--	---	--

		<p>Louis-Joseph Fleury, Courchapoix apprécie le travail présenté. Les problèmes de liquidités que rencontrent les communes sont dus au 80 à 90 % des impôts transférés au Canton. Les retours des parts cantonales aux communes prennent parfois une année avec un intérêt de 4.5 % à charge des communes, pourra-t-on pallier le problème ?</p> <p>Nils Soguel : C'est un problème qui doit être réglé. Le problème de la mutualisation : à quel moment on paie quoi est à prendre en considération.</p> <p>Charles Juillard : Pour les communes ayant effectué des avances, le Canton a déjà procédé à des arrangements.</p> <p>Michel Brahier : Les communes jurassiennes auront l'occasion de faire part de leur avis jusqu'au 30 avril 2019 en répondant au questionnaire leur ayant été adressé.</p>	
4.	Information sur la suite du processus	<p>M. le Président : Ce projet de réforme vous a été présenté en toute transparence avec les simulations pour différents scénarii. L'entier du rapport sera remis à chaque commune. Ce projet de réforme est porté conjointement par le Canton et les communes. A ce stade, il est demandé aussi bien au Gouvernement qu'aux communes de se positionner sur certains points pour lesquels un accord de principe est recherché pour la poursuite du projet. Le questionnaire sera également envoyé à chaque commune invitée à y répondre jusqu'au 30 avril prochain.</p> <p>M. le Professeur Nils Soguel explicite le questionnaire.</p> <p>Michel Brahier : Avant de clore ces deux points importants de cet ordre du jour, il est utile de rappeler que ce dossier se veut évolutif. Il est parfaitement envisageable de prévoir une deuxième assemblée.</p>	

	<p>Ouverture de la discussion</p> <p>Eric Gerber, Vendlincourt estime compliqué de répondre à la question sur le transfert de l'aide sociale aux communes. Il s'agit d'une mesure importante avec des conséquences.</p> <p>Nils Soguel : Les services sociaux régionaux resteraient en place et continueraient d'assumer leur rôle. La différence résiderait dans le fait que ces services dépendraient des communes et non plus de l'Etat. La proposition consiste à redonner aux communes des validations qui visiblement semblaient échapper à certains interlocuteurs. Actuellement, les communes donnent des préavis mais ces préavis ne sont pas suivis. Le nouveau concept ne prévoit pas que chaque commune se professionnalise.</p> <p>Eric Gerber, Vendlincourt : Si le Canton impose toutes les règles de base de calcul, ça ne sert à rien de communaliser cette tâche.</p> <p>Nils Soguel : La possibilité d'avoir une certaine emprise sur la décision a été souhaitée par les communes.</p> <p>Thierry Paratte Les Breuleux : Comment cela se passe-t-il dans d'autres cantons, est-ce que la cantonalisation des impôts des personnes morales est courante ?</p> <p>Nils Soguel : Cela se pratique dans un autre canton, cela étant PF17 fait planer des craintes quant aux décisions de communes pouvant augmenter la quotité, ce qui contrecarrerait les efforts du Canton mis en place pour garder une compétitivité.</p> <p>Charles Juillard : Finalement, ce projet est un moyen pour réduire la disparité des impôts. Est-ce qu'il est normal que des habitants du même canton peuvent payer deux fois moins d'impôts. Le préciput permet de contribuer aux investissements des communes pour l'accueil des entreprises.</p>	
--	---	--

		<p>Un élu est surpris de voir la tâche liée à l'aide sociale attribuée aux communes. Il eut été plus simple de supprimer le préavis des communes et confier totalement la tâche au Canton.</p> <p>Par contre au niveau de l'enseignement, une partie des charges reste à la charge des communes, pourquoi n'a-t-on pas profiter de la révision pour intégrer le transfert de l'enseignement au Canton ?</p> <p>Michel Brahier : On s'est basé sur les résultats du rapport sur la répartition des tâches.</p> <p>Nils Soguel : Le COPIL reste ouvert aux remarques des communes si elles jugent qu'il serait bon aloi de cantonaliser l'enseignement. Mais actuellement, ce n'est pas pris en considération dans les scénarii.</p> <p>Philippe Burket : Il est prévu de mutualiser les impôts des personnes morales avec un préciput pour les communes, pourquoi ne pas mutualiser l'impôt des frontaliers avec un préciput également ?</p> <p>Nils Soguel : On peut imaginer différents scénarii : quotité unique où que se situe dans le canton l'entreprise ou que l'impôt se répartisse entre le Canton - communes + 35 % pour la commune qui accueille l'entreprise, etc.</p> <p>Ismaël Vuillaume Haute-Ajoie : On a compris que des communes ayant une forte contribution d'impôts issus des personnes morales vont subir des diminutions de rentrées mais qu'en est-il des communes se situant dans la moyenne ?</p> <p>Michel Brahier : il est prévu d'envoyer les différents scénarii comprenant des projections chiffrées aux communes.</p>	
--	--	---	--

5.	Discuter et voter un crédit de CHF 15'400.- pour la participation de l'AJC au 40 ^{ème} anniversaire de la RCJU à Saignelégier sous déduction de diverses subventions, dons et sponsors	<p>Le comité a décidé de participer activement à la journée officielle du dimanche 23 juin. Cette journée se veut populaire, festive et familiale.</p> <p>Sous la baguette d'André Tschudi, membre du comité, il a été imaginé un parcours aux abords de la manifestation officielle avec la découverte des 53 communes + Moutier et l'AJC. Nous offrirons la possibilité de participer à un concours comprenant des questions liées aux particularités des communes.</p> <p>Ce concept se veut didactique tout en exposant les trésors culturels parfois méconnus des localités jurassiennes.</p> <p>Les coûts bruts ont été estimés à CHF 15.400.-. Le projet bénéficiera d'un sponsoring important. Sous réserve de l'octroi définitif, le financement est actuellement couvert à plus de 80%.</p> <p>Vote : Majorité oui</p> <p>Avis contraires 2</p> <p>Abstentions 0</p> <p>Le projet est accepté à une forte majorité. L'auditoire est d'ores et déjà invité à se rendre à Saignelégier à l'occasion de ce jubilé.</p>	<p>Accepté à la majorité,</p> <p>2 voix contraires</p> <p>0 abstention</p>
6.	Communications	<p>Annnonce de problèmes de détention d'animaux et suivi des cas :</p> <p>En accord avec Monsieur Flavien Beuchat, vétérinaire cantonal, il y a lieu d'annoncer systématiquement au SCAV les cas problématiques de détention d'animaux, et non pas à l'AJPA, ceci pour des raisons de protection des données, des bases légales et afin de garantir le suivi.</p>	

		<p>En cas d'aboiements réguliers et répétitifs, la commune intervient et délivre le mandat répressif. En cas de récidive, il faut avertir le SCAV qui va déclencher une étude sur le comportement de l'animal. Les nouveaux R communaux en la matière tiennent compte de cette spécificité.</p> <p>Lorsque nous sommes confrontés à la problématique des chats harets, il faut aussi s'appuyer sur le SCAV et non pas sur l'AJPA, ceci au regard de l'Ordonnance sur la protection des animaux – art. 25.4 et du Code civil suisse – art. 722.</p>	
		<p>Révision de la Loi sur le tourisme :</p> <p>Au début de cette année, une réflexion a été conduite dans le cadre de la révision de la Loi sur le tourisme, et plus particulièrement sur l'affectation de la part de la taxe de séjour revenant aux communes.</p> <p>Il faut savoir qu'il s'agit d'une somme annuelle avoisinant les CHF 80'000.- qui est répartie entre les communes concernées. Afin de gagner en efficience, il a été proposé que cette somme soit versée à l'AJC qui pourrait l'utiliser ainsi pour des projets spécifiques au profit des communes.</p> <p>Il faut également garder à l'esprit que dans le cadre de la politique régionale, Jura Tourisme peut appuyer les communes pour l'obtention de fonds de la Confédération au titre de la LPR. Ces aides financières peuvent être obtenues sous la forme de subventions à fonds perdu ou de prêts sans intérêt remboursables sur 25 ans.</p>	
7.	Divers	Aucun	

Séance levée à 19 h. 13

Delémont, le 29 mars 2019

La secrétaire du jour : Sabine Lachat